

Le 29 janvier 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 29 janvier 2018, de 19 h 30 à 20 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

012-2018

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement numéro 330
4. Présentation d'un projet de règlement numéro 330 modifiant le règlement 322 et 301 apportant des modifications au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

3. Avis de motion – Règlement numéro 330

Conformément à l'article 445 du Code municipal M. Réal Lévesque conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier les règlements 322 et 301 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus (es) de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

4. Présentation du projet de règlement numéro 330 modifiant les règlements 322 et 301 apportant des modifications au code d'éthique et de déontologie des élus (es) de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Conformément à l'article 445 du Code municipal M. Réal Lévesque conseiller présente un projet de règlement visant à modifier les règlements 322 et 301 apportant des modifications au code d'éthique et de déontologie des élus (es) de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, notamment;

«Une correction est apporté à l'article 6.3.2 du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité. L'article 5.3.7 dont il est mention est remplacé par « l'article 6.3.7 ».

Ajout de l'article 6.8 Formule d'engagement de confidentialité

Les élus(es) s'engagent à signer un engagement de confidentialité afin de protéger les informations confidentielles qui sont portées à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions, à quelque moment que ce soit, dont notamment lors des séances de travail, pendant les séances publics ou dans la documentation qui lui est remise en but des séances du conseil.

A défaut de respecter l'engagement de confidentialité l'élu(e) contrevient au code d'éthique et de déontologie des élus(es) et est passible de sanctions.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil pour consultation ;

5. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

5. Clôture et levée de la séance

013-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 00.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière